

SFI Public Discussion Note

Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)



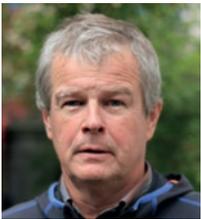
Version en français | Édition 2021

Introduction



Prof. Dr. Alfred Mettler
*SFI Adjunct Professor,
University of Miami*

La réglementation, la transparence et la mise en conformité ("compliance") restent des aspects majeurs dans l'analyse de la réputation et de l'attractivité d'une place financière. Parmi les facteurs déterminants à cet égard, on peut citer l'environnement politique et le cadre réglementaire général d'un pays, sa structure et son efficacité en matière de gouvernance, l'étendue et la qualité des services fournis par ses institutions financières, la sécurité de ses banques et la rigueur de la réglementation bancaire, ainsi que son risque d'exposition à la corruption, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.



Prof. Dr. Steven Ongena
*SFI Senior Chair et
Université de Zurich*

La réglementation financière entraîne toujours à la fois des coûts et des avantages. D'un côté, en termes de coûts, les institutions financières réagissent généralement à une réglementation accrue en étoffant leurs divisions de gestion des risques et de mise en conformité. Les relations avec les clients doivent être réévaluées et redéfinies, les offres de produits être repensées et les transactions passer avec succès des tests de conformité. D'un autre côté, une application plus stricte de la réglementation financière a en général des effets positifs sur chaque institution financière et sur la place financière dans son ensemble, en améliorant leur réputation, en réduisant les coûts de financement ou en atténuant l'ambiguïté au sein du secteur des services financiers et de chaque établissement bancaire.



Prof. Dr. Christoph Basten
*Membre du corps professoral
du SFI et Université de Zurich*

Dans ce contexte, le SFI a en 2020 créé et publié un nouvel indice simple, le "Global Financial Regulation, Transparency, and Compliance Index (GFRTCI)", qui a été très bien accueilli au sein de la communauté financière. Le GFRTCI note et classe les différents pays selon leur degré d'adoption, de respect et d'application d'un ensemble de normes mondiales de réglementation financière, de transparence et de conformité. L'indice est conçu comme un "méta-index", sur la base de données publiques provenant de classements, d'indices et de travaux de recherche existants. Il peut aider à identifier et à comprendre les forces et les faiblesses de chaque pays et, par conséquent, alimenter les discussions en cours concernant le cadre réglementaire actuel de la Suisse.



Dr. Markus P.H. Bürgi
*Membre de la Direction,
Swiss Finance Institute*

L'indice GFRTCI 2021 est fondé sur le même cadre, les mêmes composantes d'indice et les mêmes pondérations qu'en 2020. Il illustre donc les changements qui se sont produits depuis. Outre divers ajustements mineurs des scores de la plupart des composantes de l'indice, l'indice GFRTCI 2021 reflète un changement significatif : depuis le dernier rapport, l'Union européenne ("European Union—EU") a réalisé des progrès remarquables en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre réglementaire de Bâle III. Cette progression des pays membres de l'Union européenne a eu une incidence sur le classement final de l'indice. Outre la Suisse, le Royaume-Uni et le Canada, tous les autres pays figurant parmi les dix premiers du classement sont membres de l'Union européenne.



Mrinal Mishra
*Doctorant SFI et
Université de Zurich*



A travers sa série de Public Discussion Notes, le Swiss Finance Institute (SFI) encourage activement des échanges étayés autour de thèmes pertinents pour le secteur financier, les milieux politiques et le monde universitaire. En outre, le SFI diffuse ses résultats par le biais de travaux de recherche, de publications, de Master Classes, de conférences et de cours de formation continue.

Pourquoi un GFRTCI ?

Au cours des dernières décennies, la réglementation du secteur financier est devenue plus vaste, plus complexe et plus globale. On trouve d'une part les cadres établis par Bâle II, Bâle III et les cadres réglementaires ultérieurs, parfois accompagnés d'exigences nationales supplémentaires (comme par exemple en Suisse le fameux "Swiss Finish"). D'autre part, diverses normes relatives à des questions telles que la transparence, la corruption, le blanchiment d'argent et l'échange de données ont été proposées, exigées ou introduites.

Ces règles et normes sont généralement créées ou proposées par des organisations supranationales, des ONG ou des groupes de réflexion représentant diverses parties prenantes. Chaque pays peut ensuite les adopter et les intégrer dans sa législation nationale. Sous réserve des traités internationaux dont ils sont signataires, les pays disposent toujours d'un certain degré de liberté concernant leur décision d'appliquer ces règles et ces normes, quand et comment ils souhaitent le faire, et dans quelle mesure.

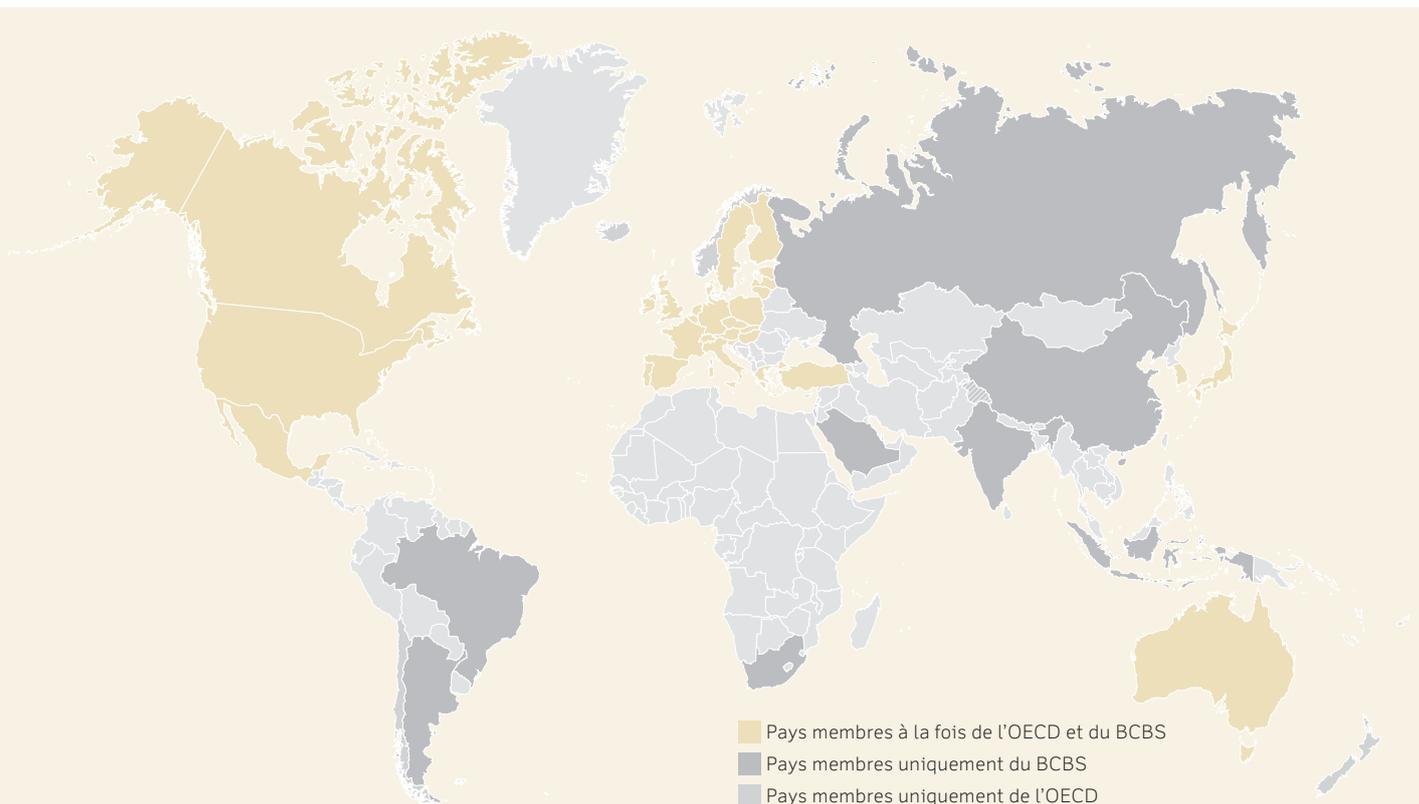
Diverses études documentent régulièrement des éléments spécifiques sous des concepts généraux de "réglementation bancaire", de "transparence financière" et de "mise en conformité financière". Ainsi, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ("Basel Committee on Banking Supervision—BCBS") surveille régulièrement la mise en application des normes de Bâle.

L'Organisation de coopération et de développement économiques ("Organisation for Economic Co-operation and Development—OECD") publie une notation sur la norme EOIR (échange de renseignements sur demande). "Transparency International" calcule un "Corruption Perceptions Index". Et le "Basel Institute on Governance" évalue le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par le biais de son "Basel AML Index".

Le GFRTCI compile plusieurs notations et indices reconnus et acceptés et les agrège en une mesure simple, claire, holistique et transparente, qui permet ensuite de classer les pays en fonction de leur positionnement en termes de réglementation financière, de transparence et de mise en conformité. L'indice est basé sur des données, des classifications et des classements reconnus et accessibles au public. Les institutions à l'origine de ces classements sont crédibles et publient leurs résultats de manière régulière (annuelle ou semestrielle).

L'indice aide également à mieux comprendre les éléments constitutifs du score indiciel et peut donc aider les décideurs politiques à combler les lacunes qui apparaissent dans des domaines spécifiques.

Il est prévu que l'indice continue à être actualisé annuellement.



Pays inclus dans le GFRTCI

Dans cette deuxième édition, le cadre qui sous-tend le GFRTCI reste le même. Il analyse et classe les pays qui sont membres de l'OECD et qui sont également membres du BCBS, la référence mondiale concernant l'élaboration de normes pour la réglementation prudentielle du secteur bancaire.

Certains pays de l'Union européenne sont membres à titre direct du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède); les autres pays de l'Union européenne sont représentés en leur qualité de membres de l'Union européenne.

Les 31 pays membres conjoints sont énumérés ci-dessous :

Pays membres uniquement de l'OECD	Pays membres à la fois de l'OECD et du BCBS	Pays membres uniquement du BCBS
Chili (CL)	Allemagne (EU)	Afrique du Sud (ZA)
Islande (IS)	Australie (AU)	Arabie saoudite (SA)
Israël (IL)	Autriche (EU)	Argentine (AR)
Nouvelle-Zélande (NZ)	Belgique (EU)	Brésil (BR)
Norvège (NO)	Canada (CA)	Chine (CN)
	Corée du Sud (KR)	Région administrative spéciale de Hong Kong (HK)
	Danemark (EU)	Inde (IN)
	Espagne (EU)	Indonésie (ID)
	Estonie (EU)	Russie (RU)
	Etats-Unis (US)	Singapour (SG)
	Finlande (EU)	
	France (EU)	
	Grèce (EU)	
	Hongrie (EU)	
	Irlande (EU)	
	Italie (EU)	
	Japon (JP)	
	Lettonie (EU)	
	Lituanie (EU)	
	Luxembourg (EU)	
	Mexique (MX)	
	République tchèque (EU)	
	Pays-Bas (EU)	
	Pologne (EU)	
	Portugal (EU)	
	République slovaque (EU)	
	Royaume-Uni (UK)	
	Slovénie (EU)	
	Suède (EU)	
	Suisse (CH)	
	Turquie (TR)	



Éléments constitutifs du GFRTCI

Les 31 membres conjoints faisant partie à la fois de l'OECD et du BCBS sont évalués sur la base des sept notations et indices suivants : trois éléments qui mesurent le degré de mise en œuvre des diverses réglementations et quatre éléments qui mesurent l'environnement politique et l'application des réglementations en général. La date limite pour la collecte des données a été fixée au 31 décembre 2020.

A. Degré d'application de la réglementation

Les trois éléments suivants mesurent le degré d'application de la réglementation bancaire, analysent les normes relatives à l'échange de renseignements sur demande et évaluent le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ils définissent la première partie du GFRTCI (sous-indice A) :

• BCBS Progress Reports on the Adoption of the Basel Regulatory Framework :

Le BCBS publie régulièrement des rapports sur l'état d'avancement de l'adoption du cadre réglementaire de Bâle. Le dix-huitième rapport d'étape a été publié en juillet 2020. Il énumère 19 normes distinctes dans 7 catégories différentes, avec une date limite de mise en œuvre fixée au plus tard à mai 2020.

<https://www.bis.org/bcbs/publ/d506.pdf>

Les catégories et les normes, ainsi que leur état de mise en œuvre correspondant (sur la base du rapport de juillet 2020), sont les suivantes :

Tableau 1: Mise en œuvre BCBS (sur la base du rapport de juillet 2020).

Basel Standards		Deadline	AR	AU	BR	CA	CN	HK	IN	ID	JP	KR	MX	RU	SA	SG	ZA	CH	TR	US	EU
Capital	Countercyclical capital buffer	Jan 2016	4	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Margin requirements for non-centrally cleared derivatives	Sep 2016	1	4	4	4	1	4	2	1	4	4	2	1	4	4	2	4	1	4	4
	Capital requirements for CCPs	Jan 2017	4	4	4	4	1	3	3	1	4	4	1	2	4	4	2	4	2	3	3
	Capital requirements for equity investments in funds	Jan 2017	4	2	4	4	1	2	na	na	4	4	*	4	4	4	2	4	4	1	3
	SA-CCR	Jan 2017	4	4	4	4	4	3	3	4	4	4	1	2	4	4	2	4	2	3	3
	Securitisation framework	Jan 2018	4	4	4	4	1	4	1	4	4	4	1	4	4	4	2	4	1	1	4
	TLAC holdings	Jan 2019	4	2	4	4	1	4	1	2	4	1	1	4	4	4	2	4	1	2	4
Leverage Ratio	Existing (2014) exposure definition	Jan 2018	4	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	*
SIB	G-SIB requirements	Jan 2016	na	4	4	4	4	4	na	na	4	na	na	na	4	na	4	na	4	4	4
	D-SIB requirements	Jan 2016	4	4	4	4	*	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	na	4
IRRBB	Interest rate risk in the banking book (IRRBB)	2018	4	2	4	4	4	4	2	4	4	4	*	2	4	4	1	4	1	4	*
Liquidity	Monitoring tools for intraday liquidity management	Jan 2015	4	4	4	3	1	4	4	4	1	1	na	4	4	4	4	4	4	4	4
	Net Stable Funding Ratio (NSFR)	Jan 2018	4	4	4	4	4	4	3	4	2	4	2	4	4	4	4	2	2	2	3
Large Exposures	Supervisory framework for measuring and controlling large exposures	Jan 2019	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	1	2	4	3	2	4	2	4	3
Disclosure	Revised pillar 3 requirements (published 2015)	Dec 2016	4	1	4	4	1	4	1	*	4	4	*	4	4	4	4	4	4	1	*
	CCyB, Liquidity, Remuneration, Leverage ratio (revised)	Dec 2017	4	1	4	*	*	4	1	2	4	4	*	4	4	4	4	4	*	4	*
	Key metrics, IRRBB, NSFR	Jan 2018	4	*	4	*	*	4	*	*	*	4	1	*	4	*	*	4	*	*	3
	Composition of capital, RWA overview, Prudential valuation adjustments, G-SIB indicators	Dec 2018	4	1	4	*	1	4	*	*	*	4	1	4	4	4	*	4	1	4	*
	TLAC	Jan 2019	na	na	1	4	1	4	na	na	4	3	1	na	4	na	na	4	na	2	4

Le BCBS attribue des codes numériques à chacune des 19 normes selon le barème suivant : **1** = projet de règlement non publié ; **2** = projet de règlement publié ; **3** = règlement final publié (mais pas encore mis en œuvre par les banques) ; **4** = règlement final en vigueur (publié et mis en œuvre par les banques) et ***** = progrès inégaux en matière de mise en œuvre (prière de se référer au rapport d'avancement).

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating:**

Cette notation fondée sur un examen par les pairs, publiée par "OECD's Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes", évalue la norme d'échange de renseignements sur demande, ainsi que le respect par les différentes juridictions de la norme internationale de transparence et d'échange de renseignements sur demande. Quatre notes peuvent être attribuées à une juridiction : conforme (4), largement conforme (3), partiellement conforme (2), non conforme (1). Les données datent de décembre 2020. La notation est actualisée en continu. <http://www.oecd.org/tax/transparency/exchange-of-information-on-request/ratings/>

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (BA AML):**

Cet indice est publié par le "Basel Institute on Governance" et mesure le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Il fournit un score de risque global basé sur 15 indicateurs de l'adhésion des pays aux réglementations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, des niveaux de corruption, des normes financières, de la transparence du financement de la vie politique et de l'état de droit. L'indice varie entre environ 2 et 9, un score plus faible correspondant à un risque plus faible. Les données datent de juillet 2020. <https://www.baselgovernance.org/basel-aml-index/public-ranking>

B. Contexte politique et application générale des réglementations

Les quatre éléments suivants mesurent les aspects liés au cadre général de l'environnement politique et de l'application des règlements. Ces quatre composantes définissent la deuxième partie du GFRTCI (sous-indice B) :

- **The Economist Intelligence Unit's (EIU) Democracy Index (EIU DI):**

Cet indice évalue les pays selon 60 indicateurs répartis en cinq grandes catégories : le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique démocratique et les libertés civiles. L'indice va de 0 à 10, où un score de 0 à 4 reflète un régime autoritaire, un score de 4 à 6 un régime hybride, un score de 6 à 8 une démocratie défailante, et un score de 8 à 10 un régime complètement démocratique. Les données datent de 2019.

<https://www.eiu.com/topic/democracy-index>

- **Corruption Perceptions Index (CPI):**

Cet indice, publié par "Transparency International", classe les pays en fonction de leur niveau perçu de corruption dans le secteur public, sur la base d'avis d'experts et de représentants du monde des affaires. Sur une échelle de 0 à 100, un indice de 0 reflète une corruption très élevée et un indice de 100 une corruption très faible. Les données datent de 2019.

<https://www.transparency.org/en/cpi/2019>

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF):**

Cet indice est un sous-indice de l'Indice de liberté économique de la "Heritage Foundation". La Heritage Foundation définit la liberté économique comme "un indicateur global de l'efficacité de la réglementation gouvernementale des affaires". Les notes sont basées sur une échelle de 0 à 100. 0 = aucune liberté d'entreprise, 100 = liberté d'entreprise totale. Les données datent de 2019.

<https://www.heritage.org/index/>

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE):**

Cet indice est un sous-indice de l'Indice de liberté économique de la Heritage Foundation. La Heritage Foundation définit l'efficacité judiciaire comme "une composante essentielle de l'état de droit, qui requiert des systèmes judiciaires efficaces et équitables afin de garantir que les lois soient pleinement respectées, avec des actions légales appropriées prises contre les violations". Les notes sont basées sur une échelle de 0 à 100. 0 = aucune efficacité judiciaire, 100 = efficacité judiciaire totale. Les données datent de 2019.

<https://www.heritage.org/index/>

Données du GFRTCI et ajustements

Dans un premier temps, les échelles des sept différents éléments constitutifs du GFRTCI sont ajustées sur une échelle allant de 0 à 100. L'échelle d'origine et les ajustements effectués sont précisés ci-dessous :

- **Basel Committee on Banking Supervision (BCBS)**

- **Progress Report :**

- Le BCBS attribue à chacune des 19 normes les scores suivants: 1, 2, 3 ou 4
 - Les scores ont été additionnés pour les 19 normes, ce qui aboutit à un score brut compris entre 19 et 76
 - La note brute a été normalisée sur une échelle de 0 à 100

- **Exchange of Information on Request (EOIR) Rating :**

- Le score EOIR attribue à chaque pays la note 1, 2, 3 ou 4
 - Le score EOIR a été normalisé sur une échelle de 0 à 100

- **Basel Anti-Money-Laundering Index (BA AML) :**

- Le score BA AML attribue à chaque pays une note comprise entre 2 et 9
 - Le score BA AML a d'abord été normalisé sur une échelle de 0 à 100
 - Le score normalisé a ensuite été inversé (100-score normalisé) pour s'assurer qu'un score plus élevé représente un risque plus faible

- **EIU's Democracy Index (EIU DI) :**

- L'EIU DI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 10
 - Le score EIU DI a été normalisé sur une échelle de 0 à 100

- **Corruption Perceptions Index (CPI) :**

- Le CPI attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100
 - Aucun ajustement nécessaire pour le score du CPI

- **Heritage Foundation Business Freedom Index (HF BF) :**

- L'indice HF BF attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100
 - Aucun ajustement nécessaire pour le score HF BF

- **Heritage Foundation Judicial Effectiveness Index (HF JE) :**

- L'indice HF JE attribue à chaque pays une note sur une échelle allant de 0 à 100
 - Aucun ajustement nécessaire pour le score HF JE

Tableau 2 : Présente les données brutes pour les sept éléments constitutifs, y compris les moyennes.

Pays	BCBS	EOIR	BA AML	EIU DI	CPI	HF BF	HF JE
Allemagne	66	3	4.42	8.68	80	82.8	74.3
Australie	50	3	3.84	9.09	77	87.8	86.1
Autriche	66	3	4.38	8.29	77	73.0	73.2
Belgique	66	3	3.98	7.64	75	75.2	62.5
Canada	69	3	4.68	9.22	77	81.7	72.7
Corée du sud	63	3	4.61	8.00	59	90.5	61.0
Danemark	66	3	3.46	9.22	87	88.7	84.6
Espagne	66	3	3.66	8.29	62	66.8	51.8
Estonie	66	4	2.36	7.90	74	73.5	73.7
Etats-Unis	53	3	4.57	7.96	69	83.3	83.7
Finlande	66	4	2.97	9.25	86	84.8	80.5
France	66	4	3.92	8.12	69	82.5	71.2
Grèce	66	3	3.73	7.43	48	73.3	48.6
Hongrie	66	3	4.99	6.63	44	60.2	45.7
Irlande	66	4	4.46	9.24	74	82.7	64.4
Italie	66	4	4.61	7.52	53	70.4	51.3
Japon	67	3	5.16	7.99	73	81.4	71.4
Lettonie	66	3	4.62	7.49	56	77.0	51.1
Lituanie	66	4	3.51	7.50	60	71.9	62.1
Luxembourg	66	3	4.74	8.81	80	66.8	74.4
Mexique	32	4	5.20	6.09	29	67.0	34.7
Pays-Bas	66	3	4.56	9.01	82	80.4	73.9
Pologne	66	3	4.36	6.62	58	62.6	42.8
Portugal	66	3	3.66	8.03	62	76.5	65.6
République slovaque	66	3	3.95	7.17	50	55.3	41.7
République tchèque	66	3	4.29	7.69	56	69.7	49.9
Royaume-Uni	66	3	4.02	8.52	77	94.7	82.7
Slovénie	66	4	3.35	7.50	60	78.4	48.6
Suède	66	4	3.32	9.39	85	85.3	79.9
Suisse	74	3	4.74	9.03	85	74.2	81.5
Turquie	41	2	5.76	4.09	39	67.0	53.7
Moyenne 2021	63	3.3	4.19	7.98	66.5	76.3	64.5
Moyenne 2020	46	3.4	4.41	7.96	66.9	77.6	63.5

Calcul du GFRTCI

L'un des aspects les plus importants d'un indice est la pondération qui est appliquée dans la méthode de calcul. Deux approches différentes ont été utilisées. Premièrement, l'indice a été calculé sur la base de pondérations supposées. Deuxièmement, à travers une analyse de sensibilité, on a attribué aux sept éléments constitutifs de l'indice des pondérations par tranches de 5 %, de 0 %, 5 %, 10 %, ..., etc. à 95 % et enfin 100 %, en s'assurant que la somme des pondérations aboutisse à 100 %. Pour tous les scénarii possibles, tous les scores des pays ont été calculés et un classement des pays a été établi. En comptant la fréquence à laquelle un pays spécifique a été classé au premier rang, l'analyse de sensibilité a permis d'établir une liste des pays les mieux notés sur la base d'une large gamme de pondérations des différents éléments constitutifs de l'indice.

A. Pondérations, scores et classements

Pour le sous-indice A (degré d'application de la réglementation), la pondération des différents éléments constitutifs de l'indice a été fixée comme suit : BCBS = 60 % ; EOIR = 20 % ; BA AML = 20 %. La composante BCBS se voit attribuer une pondération plus élevée en raison du nombre élevé de sous-composantes incluses dans les rapports d'avancement du BCBS (7 catégories et 19 normes).

Pour le sous-indice B (contexte politique et application générale des réglementations), les quatre composantes de l'indice ont été pondérées à parts égales de 25 % chacune.

Pour le calcul de l'indice final, les deux sous-indices A et B ont été combinés en calculant une moyenne arithmétique. Le tableau 3 détaille le calcul de l'indice final ainsi que les classements finaux.

Tableau 3 : Classements des pays sur la base du sous-indice A, du sous-indice B et de l'indice combiné GFRTCI.

Classement	Pays	Sous-indice A	Classement	Pays	Sous-indice B	Classement	Pays	Sous-indice A	Sous-indice B	GFRTCI
1	Estonie	88.4	1	Danemark	88.1	1	Finlande	86.7	86.0	86.3
2	Finlande	86.7	2	Suède	86.0	2	Suède	85.7	86.0	85.9
3	Suède	85.7	3	Finlande	86.0	3	Danemark	78.6	88.1	83.4
4	Slovénie	85.6	4	Australie	85.5	4	Suisse	83.4	82.8	83.1
5	Lituanie	85.2	5	Royaume-Uni	84.9	5	Estonie	88.4	75.1	81.7
6	France	84.0	6	Suisse	82.8	6	Royaume-Uni	77.0	84.9	81.0
7	Suisse	83.4	7	Pays-Bas	81.6	7	Irlande	82.4	78.4	80.4
8	Irlande	82.4	8	Allemagne	81.0	8	France	84.0	76.0	80.0
9	Italie	82.0	9	Canada	80.9	9	Canada	78.3	80.9	79.6
10	Danemark	78.6	10	Etats-Unis	78.9	10	Pays-Bas	75.5	81.6	78.5
11	Canada	78.3	11	Irlande	78.4	11	Allemagne	75.9	81.0	78.4
12	Portugal	78.1	12	Luxembourg	77.3	12	Autriche	76.0	76.5	76.3
13	Espagne	78.1	13	Autriche	76.5	13	Lituanie	85.2	67.3	76.2
14	Grèce	77.9	14	Japon	76.4	14	Luxembourg	75.0	77.3	76.2
15	République slovaque	77.2	15	France	76.0	15	Japon	74.8	76.4	75.6
16	Belgique	77.1	16	Estonie	75.1	16	Slovénie	85.6	65.5	75.6
17	Royaume-Uni	77.0	17	Corée du sud	72.6	17	Belgique	77.1	72.3	74.7
18	République tchèque	76.3	18	Belgique	72.3	18	Portugal	78.1	71.1	74.6
19	Pologne	76.1	19	Portugal	71.1	19	Australie	60.7	85.5	73.1
20	Autriche	76.0	20	Lituanie	67.3	20	Corée du sud	72.2	72.6	72.4
21	Allemagne	75.9	21	Espagne	65.9	21	Italie	82.0	62.5	72.2
22	Pays-Bas	75.5	22	Slovénie	65.5	22	Espagne	78.1	65.9	72.0
23	Lettonie	75.3	23	Lettonie	64.8	23	Etats-Unis	61.8	78.9	70.3
24	Luxembourg	75.0	24	République tchèque	63.1	24	Lettonie	75.3	64.8	70.0
25	Japon	74.8	25	Italie	62.5	25	République tchèque	76.3	63.1	69.7
26	Hongrie	74.3	26	Grèce	61.1	26	Grèce	77.9	61.1	69.5
27	Corée du sud	72.2	27	Pologne	57.4	27	Pologne	76.1	57.4	66.7
28	Etats-Unis	61.8	28	République slovaque	54.7	28	République slovaque	77.2	54.7	66.0
29	Australie	60.7	29	Hongrie	54.1	29	Hongrie	74.3	54.1	64.2
30	Mexique	44.5	30	Turquie	50.2	30	Mexique	44.5	47.9	46.2
31	Turquie	39.1	31	Mexique	47.9	31	Turquie	39.1	50.2	44.6

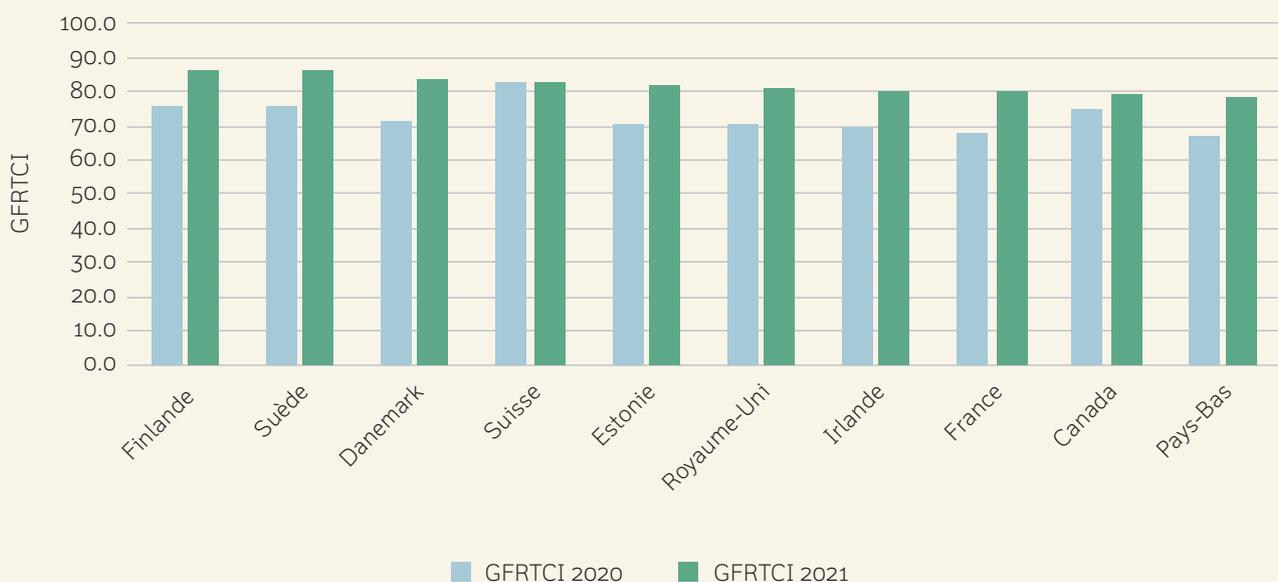
B: Analyse de sensibilité

Afin de voir dans quelle mesure les pondérations systématiquement attribuées aux sept éléments constitutifs de l'indice influenceraient le classement final, une analyse de sensibilité statistique a été effectuée. Chacune des sept composantes de l'indice a reçu une pondération de 0 %, 5 %, 10 %, ..., etc., jusqu'à 95 % et enfin 100 %, en s'assurant que la somme de toutes les pondérations aboutisse à 100 %. Ensuite, une analyse de sensibilité a été effectuée pour déterminer quel pays serait classé en premier dans chacun des scénarii. Seuls six pays ont été classés en tête dans au moins 0.5% des scénarii et le classement de ces six pays correspond parfaitement au classement final de l'indice. Les six pays et la répartition statistique correspondante pour la première place du classement sont les suivants :

Pays	% de fois où le pays a été classé numéro 1
Finlande	58.6 %
Suède	12.8 %
Danemark	12.0 %
Suisse	6.7 %
Estonie	6.2 %
Royaume-Uni	3.6 %

Au total, 202'107 scénarii différents ont été calculés.

Comparaison des indices GFRTCI 2020 et 2021 pour les dix premiers pays du peloton de tête



Interprétation et commentaires

Les principales conclusions que l'on peut tirer des calculs de l'indice GFRTCI 2021 sont les suivantes :

- Seuls quatre des 31 pays figurent parmi les dix premiers classés par les sous-indices A (se concentrant sur la mise en œuvre) et B (se concentrant sur le respect de la législation en vigueur). Il s'agit de la Finlande, de la Suède, du Danemark et de la Suisse.
- La Suisse se classe au septième rang pour le sous-indice A, légèrement derrière l'Estonie, la Finlande, la Suède, la Slovaquie, la Lituanie et la France. Les 9 premiers pays du sous-indice A sont tous très rapprochés dans le classement.
- La Suisse est classée au sixième rang pour le sous-indice B. La raison en est que la Suisse est légèrement à la traîne derrière le Danemark, la Suède, la Finlande, l'Australie ou le Royaume-Uni en ce qui concerne les classements HF BF et HF JE.
- La Suisse se classe à la quatrième place dans le calcul de l'indice final, légèrement derrière la Finlande, la Suède et le Danemark.
- Si l'on attribue des pondérations par tranches de 5 % aux sept composantes, la Suisse se classe au premier rang dans environ 6.7 % de tous les scénarii possibles, à nouveau derrière la Finlande (58.6%), la Suède (12.8%) et le Danemark (12%).

Comparaison entre le GFRTCI 2020 et 2021

- Sur la base des données brutes présentées dans le tableau 2, il n'y a eu que des changements mineurs au niveau de six des sept composantes de l'indice : EOIR, BA AML, EIU DI, CPI, HF BF et HF JE. Les moyennes correspondantes sont plus ou moins inchangées.
- Des changements significatifs sont intervenus dans la composante de l'indice du BCBS. L'Union européenne a réalisé de nombreux progrès en termes de mise en œuvre du cadre législatif de Bâle III, ce qui se traduit par une moyenne nettement plus élevée de la composante de l'indice du BCBS, ainsi que par une moyenne nettement plus élevée du sous-indice A. Cette progression des pays membres de l'Union européenne a eu une incidence sur le classement final de l'indice.
- Sept pays ont été classés parmi les dix premiers en 2020 et en 2021 : la Finlande, la Suède, le Danemark, la Suisse, l'Estonie, le Royaume-Uni et le Canada.
- Le tableau sur la page précédente présente les valeurs de l'indice GFRTCI pour les dix premiers pays classés en 2021 et les changements par rapport aux valeurs de l'indice en 2020.
- La grande majorité des pays observés, et plus particulièrement les membres de l'Union européenne, affichent une amélioration de leurs scores indiciaires. Les changements dans le classement général sont dus à ces améliorations (et non à un relâchement des efforts de mise en œuvre ou de respect de la législation en vigueur).

Il semble que la plupart des pays continuent à prendre des mesures importantes pour la mise en œuvre et l'application de la réglementation financière, la transparence et la conformité. L'Union européenne, en particulier, a rattrapé son retard au niveau de la mise en œuvre des normes bancaires.

Compte tenu de l'importance cruciale du secteur bancaire pour des pays comme la Suisse ou le Royaume-Uni, il s'agit là de mesures importantes, dont le succès se reflète de manière adéquate dans les différents indices et classements publics.

Swiss Finance Institute

Le Swiss Finance Institute (SFI) est le centre national de recherche fondamentale, de formation doctorale, d'échange de connaissances et de formation continue dans le secteur bancaire et financier. La mission de SFI est de renforcer le capital de connaissances pour la place financière suisse. Créé en 2006 dans le cadre d'un partenariat public-privé, SFI est une initiative commune du secteur financier suisse, de six universités suisses de pointe, et de la Confédération helvétique.